



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/35
28 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Paris, 16-20 novembre 2015

PROPOSITION DE PROJET : ALBANIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) ONUDI et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Albanie

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ - RÉUNION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	PNUE, ONUDI (principale)	64 ^e réunion	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	1,64 (tonnes PAO)
-----------------------------------------------------------	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					1,6				1,6

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	6,0	Point de départ des réductions globales durables :	6,0
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,1	Restante :	3,9

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,3	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,6
	Financement (\$ US)	43 600	0	0	32 700	0	25 070	101 370
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2			0,1		0,1	0,3
	Financement (\$ US)	25 990			9 605		9 605	45 200

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	6,0	6,0	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	3,9	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	6,0	6,0	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	3,9	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	25 000	0	20 000	0	23 000	0	0	8 500	0	8 500	85 000
		Coûts d'appui	3 250	0	2 600	0	2 990	0	0	1 105	0	1 105	11 050
	ONUDI	Coûts du projet	45 000	0	92 000	0	40 000	0	0	30 000	0	23 000	230 000
		Coûts d'appui	4 050	0	8 280	0	3 600	0	0	2 700	0	2 070	20 700
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		70 000	0	112 000	0	0						182 000
	Coûts d'appui		7 300	0	10 880	0	0						
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet						63 000						63 000
	Coûts d'appui						6 590						6 590

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
----------------------------------------	--------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République d'Albanie (l'Albanie), l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 75^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 69 590 \$ US, dont 40 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 600 \$ US pour l'ONUDI, et 23 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 990 \$ US pour le PNUE. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche, un rapport de la consommation en 2013 et 2014, et un plan de mise en oeuvre de la tranche 2015-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Albanie a déclaré une consommation de 1,64 tonne PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC en 2010-2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Albanie (données 2010-2014 de l'Article 7)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	107,1	102,52	119,83	103,12	29,90	102,3
HCFC-124	1,1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,6
HCFC-142b	9,1	13,12	0,00	0,00	0,00	4,6
Total (tonnes métriques)	117,3	115,64	119,83	103,12	29,90	107,4
Tonnes PAO						
HCFC-22	5,9	5,64	6,59	5,67	1,64	5,6
HCFC-124	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
HCFC-142b	0,6	0,85	0,00	0,00	0,00	0,3
Total (tonnes PAO)	6,5	6,49	6,59	5,67	1,64	6,0

3. La consommation de l'Albanie s'est accrue de 2010 à 2012, puis elle a diminué en 2012 et 2014. La croissance de sa consommation de HCFC a été freinée lors de la mise en oeuvre du PGEH. La très faible consommation en 2014 a été attribuable aux crises économiques et à l'élection d'un nouveau gouvernement. Les importations de HCFC en 2015 sont revenues à la normale, alors que le contingent d'importation a été établi à 5,6 tonnes PAO.

4. Les substituts couramment utilisés en Albanie comprennent le HFC-410A, le HFC-134a, le HFC-407 et le HFC-404.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC en 2014 a été de 1,64 tonne PAO. La vérification a permis de conclure que l'Albanie est en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord entre le gouvernement de l'Albanie et le Comité exécutif.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

6. Dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2014, le gouvernement de l'Albanie a déclaré que la mise en oeuvre concorde avec les données déclarées dans le cadre de l'Article 7.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. L'Albanie a établi un cadre juridique afin de soutenir un système d'autorisation et de contingentement pour la réglementation des importations et des exportations de HCFC, lequel système est efficacement mis à exécution.

8. Au cours de la deuxième tranche, les politiques liées au Protocole de Montréal et à la législation ont été examinées par rapport aux règlements de l'Union européenne (UE), afin de les renforcer et de les harmoniser davantage avec les règlements de l'Union européenne en vue de l'accession future possible de l'Albanie à l'Union européenne. Sur la base de cet examen, une nouvelle législation a été proposée, laquelle comprend des lignes directrices pour la formation et la certification des techniciens et des utilisateurs finals, et un cadre juridique pour la tenue des dossiers et la transmission de données. La mise en oeuvre de programme de certification permettra de former des techniciens et des utilisateurs finals de façon appropriée, et de s'assurer que la récupération, la réutilisation et la régénération des frigorigènes sont mises en pratique. La nouvelle législation fait actuellement l'objet d'une consultation avec d'autres ministères, et l'on s'attend à ce qu'elle entre en vigueur en 2016. Le système d'autorisation et de contingentement de l'Albanie a été étendu pour couvrir les HFC et les mélanges avec HFC.

Secteur de l'entretien en réfrigération

9. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- (a) Formation de 20 agents de douane en matière de règlements, identification des HCFC et des équipements avec HCFC, mise à exécution des contingents, assurance du suivi des importations et de la prévention du commerce illicite; mise en oeuvre du programme de certification pour techniciens d'entretien qui exige la formation obligatoire des techniciens d'entretien et fait en sorte que les bonnes pratiques sont respectées;
- (b) Trois ateliers de formation où 87 techniciens ont été formés en bonnes pratiques d'entretien; récupération, recyclage et régénération des frigorigènes; confinement des frigorigènes; et équipements utilisant des technologies d'entretien comme les frigorigènes naturels et les HFC. En tout, 70 techniciens ont reçu des certificats;
- (c) Initiation de l'achat d'équipements pour le réseau de récupération et de recyclage. Élaboration de spécifications pour les équipements et poursuite de l'évaluation des soumissions. Le contrat devrait être attribué en novembre 2015; et
- (d) Récupération et recyclage des frigorigènes par les ateliers d'entretien, avec fourniture de 17 machines de récupération et 55 machines de recyclage. En tout, 6,1 tonnes métriques de HCFC-22 ont été récupérées pour chacune des années 2013 et 2014.

Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet (Groupe de gestion de projets)

10. Le suivi et la coordination des activités du PGEH ont été entrepris par l'Unité nationale d'ozone afin d'assurer une mise en oeuvre efficiente.

Financement décaissé

11. En date de septembre 2015, des 182 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 114 116 \$ US avaient été décaissés (75 749 \$ US pour l'ONUDI et 38 367 \$ US pour le PNUE). Le solde de 64 352 \$ US sera décaissé en 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de l'Albanie (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	45 000	43 968	92 000	31 781	137 000	75 749
PNUE	25 000	22 500	20 000	15 867	45 000	38 367
Total	70 000	66 468	112 000	47 648	182 000	114 116
Taux de décaissement (%)	95,0		42,5		62,7	

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

12. La troisième tranche de financement du PGEH sera mise en oeuvre entre novembre 2015 et novembre 2018, et les activités suivantes seront entreprises :

- (a) Poursuite du processus de consultation en vue de l'adoption finale de la nouvelle législation et aide à sa mise en oeuvre après son entrée en vigueur en 2016 (ONUDI) (10 000 \$ US);
- (b) Formation de 30 agents d'exécution et inspecteurs en environnement pour la réglementation des HCFC (PNUE) (10 000 \$ US);
- (c) Mise à jour du matériel de formation et formation de 40 techniciens en bonnes pratiques d'entretien; récupération, recyclage et régénération des frigorigènes; et utilisation de frigorigènes naturels (PNUE) (13 000 \$ US);
- (d) Mise en oeuvre du programme de certification des techniciens après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soutien aux institutions de formation, et mise en valeur de la récupération des frigorigènes selon le modèle de l'Union européenne (ONUDI) (20 000 \$ US); et
- (e) Assurer le suivi et la coordination des activités du PGEH afin d'assurer leur mise en oeuvre efficace (ONUDI) (10 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH*Secteur de l'entretien en réfrigération*

13. Le Secrétariat s'est interrogé sur la façon dont la mise en oeuvre des tranches futures du PGEH tiendrait compte de l'aspect climatique, étant donné que les frigorigènes de remplacement actuellement utilisés sont surtout des HFC. L'ONUDI a expliqué que la mise en oeuvre du programme de certification contribuerait directement à la réduction des émissions, grâce à la mise à exécution efficace des bonnes pratiques. Le nouveau système de certification comprend aussi des exigences particulières pour l'entretien des équipements avec hydrocarbures et ammoniac. Les frigorigènes avec hydrocarbures sont déjà présents en Albanie. Deux associations de réfrigération en Albanie participant activement à la mise en oeuvre du PGEH facilitent l'accès des entreprises d'entretien et des utilisateurs finals à des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète, notamment les frigorigènes naturels.

Conclusion

14. L'Albanie était en conformité avec les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. On est à examiner une nouvelle législation, qui comprend des lignes directrices pour la formation et la certification des techniciens. Le système d'autorisation et de contingentement est efficacement mis à exécution et des agents de douane ont été formés afin d'assurer le suivi des importations et de prévenir le commerce illicite des SAO. Des techniciens ont reçu une formation, et le programme de certification qui sera mis en oeuvre au cours de la prochaine tranche mettra en application les bonnes pratiques et contribuera à la réduction des émissions. Étant donné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre et le décaissement de 42,5 pour cent de la deuxième tranche, le Secrétariat recommande l'approbation de la troisième tranche.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Albanie, et recommande aussi l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH de l'Albanie et le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2015-2018, au niveau de financement indiqué ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, troisième tranche)	40 000	3 600	ONUDI
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, troisième tranche)	23 000	2 990	PNUE